

LE MOT DU PRÉSIDENT



Le SCOT est un document intégrateur qui traduit la vision pour un territoire à 20 ans. Il a été adopté en 2014. Pour tenir compte de l'évolution du périmètre du Pays d'Ancenis, la révision du document a été lancée en 2019. C'est une opportunité d'affiner notre vision et notre ambition pour le Pays d'Ancenis.

La révision du SCOT poursuit l'ambition d'un « Pays rayonnant et équilibré » dynamique sur le plan économique et démographique. Un territoire au contact des métropoles mais dont les besoins et aspirations futurs évoluent. Les travaux de révision du SCOT s'inscrivent dans une concertation continue des élus du territoire, c'est ainsi qu'ont été organisés à destination des élus, des ateliers par secteur et forums. Le premier en octobre 2021 ciblait le portrait du territoire et le deuxième de septembre 2022 sur les enjeux futurs. Les échanges participent à une approche transversale visant à intégrer des réflexions définies à l'échelle du territoire, comme la démarche attractivité, la stratégie agricole, l'étude foncière ou les projections en matière de production de logements.

Maintenant que le diagnostic est disponible et qu'il a été partagé avec les élus et partenaires institutionnels, la concertation doit être ouverte et continue. La lettre du SCOT vous informera régulièrement et tout au long de la démarche et vous invite à participer pleinement aux échanges. Dans ce premier numéro, vous retrouverez les principales données du diagnostic et plusieurs des enjeux identifiés, vous y trouverez aussi les modalités de contribution à la démarche.

Maurice Perrion
Président de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis

LES CHIFFRES-CLÉS

- 69 361** habitants dans le Pays d'Ancenis : depuis 10 ans, la population connaît une progression de 770 habitants en moyenne/an, bien plus que dans les territoires voisins et au plan régional.
- 26 000** emplois au total dans le Pays d'Ancenis en 2019. + 200 emplois supplémentaires par an soit + 0,9%/an (+ 0,6%/an pour la Région).
- 24 %** des emplois concernent l'industrie soit 8 points de plus qu'à l'échelle régionale. 49 % des emplois sont liés aux activités productives : le Pays d'Ancenis représente 4,2 % des emplois de la Loire-Atlantique, mais 5,4 % des emplois productifs du Département (source : INSEE, recensement de la population 2019).
- 547** exploitations agricoles professionnelles. Elles génèrent 1 180 emplois directs et 1 800 emplois dans l'industrie agro-alimentaire (IAA). Le Pays d'Ancenis pourrait nourrir une agglomération de l'ordre de 200 000 habitants en lait et en viande, soit trois fois plus que sa population réelle.
- 13 000** habitants en moyenne quittent le territoire chaque jour pour travailler à l'extérieur, mais presque 10 000 personnes habitant à l'extérieur viennent y travailler.



LE POINT SUR...

L'AVANCÉE DU SCOT

L'évolution du périmètre du Pays d'Ancenis et l'intégration de documents supracommunaux ont induit la révision du SCOT. Cette démarche vise à définir la stratégie d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années, avec pour objectif : garantir le rayonnement et l'équilibre du territoire tout en préservant le cadre de vie et les ressources.

L'accompagnement de la dynamique économique, l'arrivée de nouveaux habitants, la valorisation des espaces naturels, la préservation des ressources et l'apparition de nouveaux besoins sont autant de paramètres à additionner. Les trois étapes principales : mise à jour du diagnostic, élaboration de la stratégie d'aménagement et traduction réglementaire à travers le document d'orientations et d'objectifs. La mise à jour du diagnostic a été alimentée par des études, des visites de terrain, des rencontres entre les élus et acteurs. Cette première étape a permis d'identifier les atouts et les enjeux. Différents scénarii sur les évolutions possibles ont été ensuite imaginés afin de mieux définir les attentes et les souhaits des élus et des acteurs.

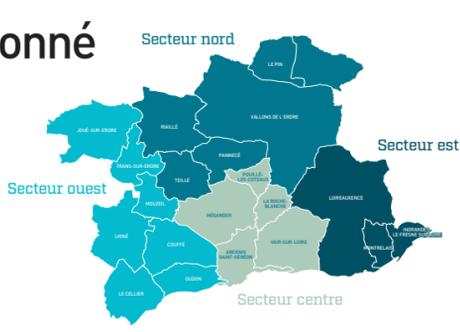
Prochaine étape : la concertation publique, en 2023, permettant à chacun de s'exprimer sur la stratégie définie.

PORTRAIT DU TERRITOIRE

UN TERRITOIRE bien positionné

Situé sur l'axe ligérien Saint-Nazaire, Nantes, Angers, à la confluence des marches de la Bretagne et de la Vendée : le Pays d'Ancenis est un lieu d'additions positives et de rencontres des flux économiques et résidentiels. Plusieurs secteurs sont distingués (Ouest, Est, Nord, Centre), avec des particularités aussi bien dans l'habitat, dans les services que dans l'emploi. Chaque secteur possède en outre ses interfaces avec des territoires voisins et est complémentaire des autres : cette diversité renforce le Pays d'Ancenis comme un espace clairement identifié, porté par l'action de la COMPA.

LE PAYS D'ANCENIS PAR SECTEUR



UN HAUT NIVEAU de performance économique

Territoire d'industries, le Pays d'Ancenis accueille des entreprises de dimension nationale et internationale. Le territoire, entretenant une relation particulière vis-à-vis de l'industrie, de l'agriculture et des activités productives, avec un « ADN productif » ; le tertiaire et le commerce se développent, mais la moitié des 26 000 emplois produisent des biens et des marchandises destinés à l'exportation hors du territoire (alors qu'au niveau national, seuls 34 % des emplois sont dits « productifs »).

Cette performance économique se lit dans les chiffres du chômage : la zone d'emploi d'Ancenis ne compte que 4,8 % de chômeurs en 2021, alors que la Loire-Atlantique, territoire attractif au niveau national, compte un taux de chômage de 6,6 %.

Ce dynamisme économique et la proximité du territoire avec la métropole nantaise renforcent les déplacements depuis et vers le Pays d'Ancenis. Une réflexion sur les conditions de la mobilité interne et externe au territoire va s'imposer.

UNE PRESSION RÉSIDENTIELLE accentuée

La situation géographique du territoire et sa réalité économique renforcent son attractivité : la demande de logements est de plus en plus forte, et peine à être satisfaite. Le développement des entreprises est impacté. De 2013 à 2018, environ 270 logements/an ont été construits. Ce chiffre s'est accru depuis, mais la production s'avère insuffisante en nombre et en diversité, au regard de la demande.

ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE : les marqueurs du territoire

Le Pays d'Ancenis compte de nombreux atouts naturels liés à ses paysages, à son occupation des sols alliant espaces naturels et agri-naturels et à la présence de nombreux cours d'eau. Ces éléments constituent des « services écosystémiques » support d'un cadre de vie de qualité. Entre la vallée de la Loire et celle de l'Erdre, le territoire bénéficie d'un réseau hydrographique dense et des milieux naturels remarquables.

ZOOM SUR...

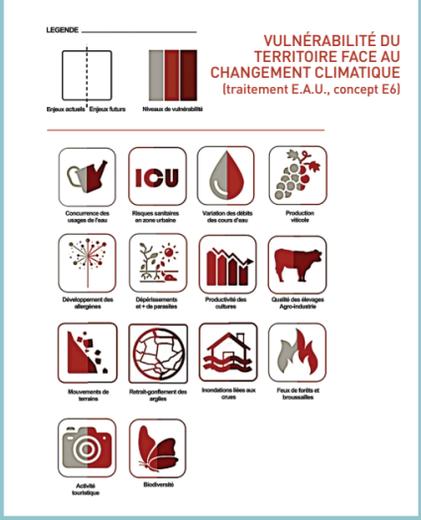
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Face au changement climatique, le territoire est vulnérable. Ces points de vigilance varient selon les thématiques (représentés dans le schéma ci-contre) et imposent une démarche transversale et une articulation avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la COMPA.

La consommation d'énergie est en progression sur le territoire (+5% entre 2008 et 2018) en raison de la structure économique du territoire. Le secteur du transport routier est le principal poste de consommation énergétique. Les produits pétroliers et autres (charbon, déchets, ...) constituent l'énergie la plus consommée dans ce secteur. En parallèle, la production d'énergie renouvelable a été multipliée par 4 entre 2008 et 2018, à l'aide du photovoltaïque et de l'éolien ; désormais, elle couvre 44 % de la consommation électrique. Le Pays d'Ancenis est propice à l'éolien, à la géothermie et à la valorisation de la biomasse par méthanisation.

Les nuisances et pollutions restent limitées et localisées. La qualité de l'air est relativement bonne et l'émission des Gaz à Effet de Serre (GES) est en légère diminution depuis une dizaine d'années. Un bilan des GES est mené en parallèle de l'évaluation à mi-parcours du PCAET pour actualiser les données.

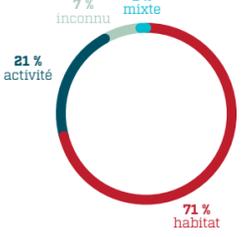
Le projet d'aménagement devra intégrer l'objectif national de neutralité carbone en 2050.



LES ENJEUX

CONCILIER DÉVELOPPEMENT et préservation du cadre de vie et des ressources

FLUX DE CONSOMMATION D'ESPACE PAR DESTINATION



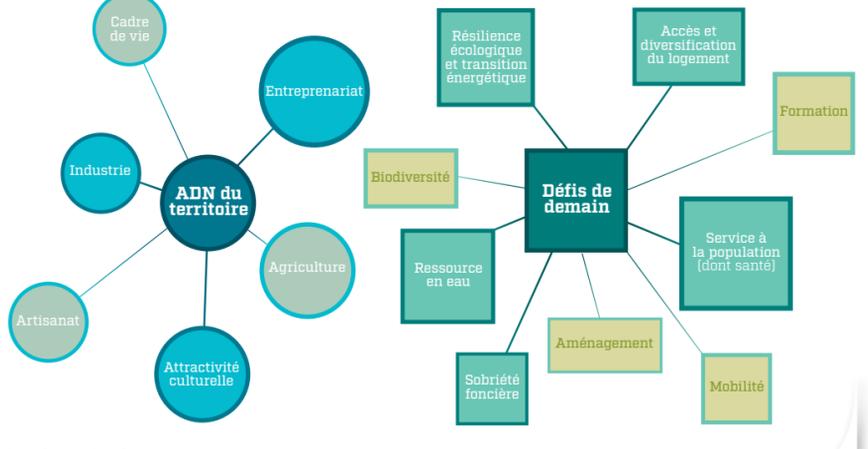
Source de la donnée : observatoire national de l'artificialisation

La qualité et la richesse des espaces naturels et agricoles constituent des atouts pour l'attractivité du territoire, qu'il est nécessaire de préserver.

De 2009 à 2020, 463 hectares de surfaces naturelles, agricoles et forestières ont été consommés, soit une moyenne de 42 hectares par an (d'après l'Observatoire National de l'Artificialisation). L'habitat a utilisé 71 % du total des surfaces consommées.

La consommation foncière sur le territoire s'est accompagnée d'une progression de l'emploi, de la population et du logement ; valorisant ainsi les espaces consommés. Des efforts sont encore nécessaires pour optimiser le foncier dans le contexte actuel de sobriété foncière.

Dans le cadre de la révision générale du SCOT, l'enjeu principal est d'accompagner la dynamique du territoire, son ADN productif, en répondant aux défis de demain, notamment en termes de préservation du cadre de vie et de l'environnement.



Avec le soutien de :



www.pays-ancenis.com



L'AGENDA DE LA DÉMARCHE

- 2021-2022** Diagnostic
- 2022-2023** Construction du projet politique (Projet d'Aménagement Stratégique / Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- 2023-2024** Traduction du projet et rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs
- 2024-2025** Procédure administrative et approbation du SCOT

LA CONCERTATION DU SCOT

La réflexion sur l'avenir du territoire est ouverte à tous. Durant toute son élaboration, le SCOT du Pays d'Ancenis intégrera les apports des acteurs et des habitants : idées, propositions et contributions.

- POUR VOUS RENSEIGNER :**
- Sur le site <https://www.pays-ancenis.com/nos-actions/amenagement-du-territoire/schema-de-coherence-territoriale-scot/revison-du-scot-du-pays-dancenis>
 - Sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/compa44150>
- POUR DONNER VOTRE AVIS :**
- Par courrier postal ou sur le registre mis à disposition à l'accueil au siège de la COMPA : Centre administratif Les Ursulines - CS 50201 44156 Ancenis-Saint-Géréon Cédex
 - Par messagerie : scot@pays-ancenis.com
 - Dans les réunions publiques qui seront organisées pendant l'élaboration du SCOT.